

O'R
937

500

CC

Achat des Musées Nationaux
Musée des Arts et Traditions Populaires

Que toujours JESUS-CHRIST
En nos Cœurs soit écrit.



Que toujours NOTRE - DAME
Soit écrite en notre Ame.

LA SAINTE
CONFRÉRIE, ^{O'R} ₉₃₇

OU
CONFÉDÉRATION D'AMOUR
DE NOTRE-DAME


AUXILIATRICE,

Érigée à Munich, par autorité de feu
son Altesse Sérénissime Electorale
de Bavière, et confirmée par N. S.
P. le Pape Innocent XI, le 18 Août
1684, avec des Prières conformes à
l'esprit de cette Association.

*Traduit de l'Allemand en Français
par un Prêtre de ladite Confrérie.*

Nouvelle édition plus correcte que les
précédentes.



A CAEN, 

CHEZ P. CHALOPIN, Imprimeur - Libraire,
rue Froide-Rue. 18.

Avec Approbation et Permissions



A V E R T I S S E M E N T .

L A Confrérie et Confédération d'amour ; sous le titre de Notre - Dame Auxiliatrice (*), a fait des progrès si rapides , pendant les cinq premières années de son institution , et s'est depuis augmentée d'une manière si prodigieuse , que dès l'an 1748 on y comptait plus de quatre cent mille personnes , tant Ecclésiastiques et Réguliers que Laïques. Entre les Ecclésiastiques et Réguliers , il y en avait quatorze Cardinaux , six Archevêques , 24 Evêques , plusieurs Généraux d'Ordres , grands Vicaires , Provinciaux et Prélats , plus de trente mille Prêtres , quantité de Dames Chanoinesses , parmi lesquelles il y a dix Abbesses de la première qualité. Plus de 27 mille Religieux et Religieuses de différens Ordres , entre les Laïques , et Sa Majesté la Reine de France , leurs Majestés Impériales , le Doge ou grand Duc de Venise , et tout l'illustre Sénat de la République ; plus de soixante autres Ducs et Princes ; dix mille six cents Comtes , Barons et Gen-

(*) Ce mot qui n'est en usage que dans la Confrérie , signifie secourable ou porteur de secours.

ils hommes dont plusieurs sont Généraux et Gouverneurs de Place et de Province. Un grand nombre d'autres Grands Seigneurs, de Dames et de Demoiselles d'un rang très-distingué dans le monde, et une infinité de gens du commun peuple. De sorte que par un effet de l'onction intérieure, et des autres avantages qui se rencontrent dans cette Confédération, elle s'est répandue presque par tout le monde Chrétien, et fait actuellement des progrès si considérables dans la Flandre Française et aux environs, que depuis l'an 1742, qu'elle commença à s'y établir, jusqu'à la fin de 1744, il a fallu pour satisfaire à la dévotion des Peuples, réimprimer quantité de fois le Livre de cette Confrérie, dont le nombre des Associés se monte déjà à plus de six cents mille, entre lesquels on voit avec édification quantité de Personnes d'une naissance illustre, et qui tiennent un rang des plus distingués dans l'Eglise et dans l'état. Le détail en serait trop long, il suffit de dire que cette pieuse Société s'accroît prodigieusement de jour en jour, à la gloire de Dieu, à l'honneur de la très-sainte Vierge et à l'édification du corps mystique de JESUS-CHRIST.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu un petit Livre qui a pour titre: *la Sainte Confrérie ou Confédération d'Amour de Notre-Dame Auxiliatrice.* Et il m'a paru très-utile pour le salut des âmes.

Fait à Douay, ce 11 Août 1743.

DUBOIS, Docteur et Professeur Primaire de la Faculté de Théologie, Doyen et Chanoine de la Collégiale de Sainte Amé, censeur de Livres, etc.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu un petit ouvrage qui porte pour titre: *la Sainte Confrérie ou Confédération d'Amour, nouvelle édition plus correcte que les précédentes,* et je n'y ai rien remarqué qui doive en empêcher l'impression.

Fait à Douay, ce 10 Juillet 1743.

A. D'ASSENCEY, Régent du Collège de Saint Vaast, Censeur de Livres, etc.



PRÉCIS
DE L'HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
D'AMOUR,
Sous le Titre

DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE.

LA consternation où se trouva l'empire Romain l'an mil six cent quatre-vingt-trois, lorsque le Turc vint inopinément avec une armée formidable assiéger la Ville de Vienne en Autriche, occasionna cette fervente dévotion envers Notre-Dame auxiliatrice. Un père Capucin qui prêchait alors avec grand zèle dans

(9)

l'Eglise paroissiale de Saint - Pierre à Munich, en Bavière, exhorta tout le monde, d'une manière fort touchante, à se mettre sous la protection de Notre - Dame Auxiliatrice, qui était déjà en vénération dans cette Eglise, et à venir fréquemment implorer son secours contre les efforts d'un puissant ennemi, dont il y avait tout à craindre pour les Etats de la Chrétienté. Le zèle du Prédicateur eut bientôt le succès qu'il en espérait : on fit des Prières publiques ; la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice s'accrut de jour en jour, et devint tellement du goût de tout le monde, qu'après que l'armée Chrétienne eut battu celle des infidèles, et fait lever le siège de Vienne, qui était pour ainsi-dire aux abois, on souhaita de continuer par manière d'actions de grâces, la même dévotion à Notre - Dame Auxiliatrice, et d'établir sous sa protection une confrérie, en mémoire de cette victoire signalée, qui fut visiblement un coup du Ciel.

Le Sérénissime Electeur Maximilien de Bavière, qui avait commandé une aîle de l'armée chrétienne, pendant que le Roi de Pologne et le Duc de

Lorraine commandoient le reste, étant informé de ce qui s'étoit passé dans la ville capitale de son électorat, demanda à notre S. Père le Pape Innocent XI, l'érection de cette confrérie. Sa Sainteté la lui accorda par une Bulle en date du 18 Août 1684, et annexa des Indulgences à la confrérie. Si bien que le 8 Septembre suivant, pendant que son Altesse Sérénissime Electorale faisoit le siège de la ville de Bude, on y érigea solennellement par ses ordres, dans l'Eglise paroissiale de St. Pierre à Munich, cette célèbre confrérie : à quoi la prise de Bude peut servir d'époque.

C'est depuis ce temps-là que les confrères de cette association, unis de cœur dans l'amour de Jesus et Marie, s'assemblent à Munich, et offrent les uns pour les autres des Prières et des sacrifices, implorant avec un saint empressement la miséricorde de Dieu, afin que par les mérites de J. C. et de la sainte Vierge, il veuille préserver de tous les maux de l'âme et du corps, ceux et celles qui sont de cette confrérie, les favoriser de sa bénédiction spéciale dans toutes leurs actions et entreprises, et leur faire la grâce de mourir de la mort des Justes. Tel est le but ou la fin de cette confrérie.

Règles de la Confrérie.

CEUX qui sont reçus dans cette Confraternité doivent, s'ils sont Prêtres, dire une Messe tous les ans, dans laquelle ils recommanderont particulièrement à Dieu les âmes de tous les défunts associés. Cette Messe ne sera pas seulement appliquée en général à tous les confrères vivans, mais à chacun d'eux en particulier, en la manière que J.-C. s'offrit à son Père le jour de sa Passion. Ceux qui ne sont point Prêtres diront un Chapelet les Fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification et de l'Assomption de la sainte Vierge : ils ajouteront à ce Chapelet un Pater et un Ave pour les confrères défunts, et recommanderont leurs âmes à Dieu. Que si quelqu'un avoit manqué de dire son Chapelet les jours ci-dessus marqués, soit par oubli, ou par quelque empêchement, il y pourra suppléer un autre jour, ou bien il fera dire une Messe dans l'année pour l'acquies des Prières qu'il aura omises.

Voilà en quoi consiste l'obligation de cette confrérie. Il n'y a point d'au-

tres Prières à réciter durant toute l'année, et ces devoirs n'obligent même personne sous aucun péché : mais si l'on y manque on est seulement privé des fruits que l'on en retireroit en s'en acquittant ; c'est - à - dire, que si, étant Prêtre, vous ne dites point la Messe prescrite, ou si étant Laïque, vous ne recitez point vos Chapelets, vous n'avez pas non plus de part aux Messes et aux Prières des autres, c'est pourtant vous priver d'un bien considérable, dont vous pourriez profiter à peu de frais.

Pour ce qui regarde l'enrôlement, on avertit le public, que la confrérie permet à tous Prêtres Associés de recevoir ceux et celles qui souhaitent de s'y engager, non pas toutes fois de leur autorité privée, mais comme Agens ou députés de ladite confrérie ; laquelle trouve bon de donner le pouvoir à chacun desdits Prêtres, afin que cette Dévotion si importante et si utile, fasse plutôt et plus facilement les progrès que l'on désire.

Les parens peuvent aussi enrôler leurs petits enfans dans cette confrérie, pourvu qu'ils s'obligent de dire pour eux les prières prescrites, jusqu'à ce

que ces enfans soient en état de les dire eux-mêmes ; ou bien ils feront célébrer une Messe tous les ans pour chacun d'eux, selon qu'il a été dit ci-devant.

On prie les Prêtres qui admettent quelques personnes dans la confrérie, de se donner la peine d'en prendre les noms et de les envoyer à celui de qui ils ont reçu leur billet d'Association, afin qu'il les fasse tenir au * préfet de la confrérie, à Munich, en Bavière, pour être insérés dans les registres de l'Association.

* C'est le Père Ildéfonce de Munich, capucin, qui est le Préfet de la Confrérie.

Avantages de la Confrérie.

Tous les associés s'étant confessés, et approchant dignement de la sainte Table le jour de leur entrée dans la Confrérie, gagnent Indulgence Plénière, comme aussi à l'article de la mort. Que s'ils ne le peuvent faire alors, il leur suffira de produire un acte de contrition le plus parfaitement qu'ils pourront, invoquant le nom de Jésus de bouche ou de cœur.

Il y a aussi pour eux soixante jours d'Indulgence autant de fois qu'ils font une œuvre de dévotion ou de charité, comme par exemple, visitant les malades, les prisonniers ; accompagnant le Très-Saint Sacrement : logeant les Pauvres, assistant aux funérailles, aux processions, aux Litanies, etc.

Outre le grand nombre de messes qui se disent annuellement par les Prêtres Associés, on en célèbre une solennelle à Munich, toutes les Fêtes de la Vierge à l'Autel de Notre-Dame Auxiliatrice, pour tous les membres de la confraternité : après quoi on chante solennellement les litanies, ce qui y attire un grand concours de peuples, qui joignent leurs vœux particuliers à toutes ces prières publiques pour les Associés.

De plus, on célèbre chaque année, dans la même Eglise, un Obit solennel et un grand nombre de Messes, le mercredi après la Nativité de Notre-Dame, pour les âmes de tous les confrères défunts. On vous recommande de dire pour elles un *Pater et Ave*, les jours de Fêtes de la Ste. Vierge, parce qu'il est fort croyable que Dieu leur sera plus propice ces jours-là qu'en d'autres.

Enfin, l'Autel de la confrérie étant

priviliégié pour tous les mercredis de l'année, et pour toute l'octave des Trépassés, les Associés peuvent espérer qu'après leur mort ils seront bientôt délivrés des flammes du purgatoire.

De tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de conclure que cette confrérie est assurément l'une des plus avantageuses du christianisme, puisque l'on y dit annuellement plus de quarante-mille messes et plus de deux millions de couronnes ou chapelets pour ceux et celles qui s'y sont fait enregistrer, et cela afin que Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions et entreprises, et qu'il les favorise enfin d'une mort heureuse.

Après cela, ne paroît-il pas en quelque sorte impossible, que tant de milliers de personnes implorant le secours de Dieu par un si grand nombre de prières et de sacrifices, et pour de si justes fins, elles ne soient pas favorablement écoutées ? Quand même il se trouveroit quelqu'un dans cette confédération, qui, après avoir mené une vie peu Chrétienne, méritât de la terminer en mauvais état, on aurait encore lieu d'espérer que Dieu, dont la miséricorde

vosre cher Fils, et par vosre toute puissante intercession, Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel durant cette vie, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions, et qu'il leur fasse enfin la grâce de mourir de la mort des justes.

Comme c'est le désir de vous plaire qui me porte à embrasser cette dévotion, et à m'engager pour toujours dans cette véritable confrérie, je vous supplie très-humblement, Vierge Sainte, de vouloir bien me recevoir au nombre de vos clients, et de me lier avec vous d'un lien indissoluble d'un amour éternel.

O glorieuse Vierge, daignez me regarder, du haut de vosre trône, de cet œil favorable, qui est toujours ouvert sur ceux et celles qui se sont dévoués à vosre service, prenez je vous prie, possession de mon cœur, qui est disposé à vous aimer véritablement, sincèrement et éternellement. Et comme je fais aujourd'hui écrire mon nom dans le Livre de la confédération de vosre amour, écrivez-le pareillement dans vosre cœur maternel, et priez vosre Fils qu'il lui plaise de le mettre au nombre de ceux qui sont écrits dans le Livre de la vie éternelle.

Ainsi soit-il.

ORAI SON

A NOTRE-DAME AUXILIATRICE,

Qu'on doit réciter les jours de ses Fêtes, avant que de dire le chapelet pour les Associés.

O Sacrée Vierge Marie, très-digne de gloire et de louange, je vous offre par mon saint Ange Gardien un très-humble salut, et je viens en ce jour consacré à vosre honneur, vous rendre le culte et la vénération que je vous dois. Que je suis aise que la vie m'ait été prolongée jusqu'à présent pour pouvoir vous servir et vous rendre quelque honneur par le récit du Chapelet de la Confédération de vosre saint Amour. Car c'est dans cette vue, Vierge sainte, que je vais le commencer, désirant de le réciter tout entier avec tant d'attention que vous en puissiez ressentir un accroissement de joie dans le Ciel. Que ne puis-je, en le récitant, vous dire l'*Ave Maria*, avec autant de révérence que l'archange gabriël le prononça lorsqu'humblement prosterné à vos pieds, dans la plus respectueuse contenance, il vous dit: *je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénite entre toutes les*

femmes. Je voudrois aussi pouvoir réciter cet Ave Maria, avec les mêmes sentimens qu'avoit sainte Elisabeth, lorsque le cœur tout embrasé d'amour et ravi de joie, elle s'écria: Vous êtes bénite entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni. Je veux enfin réciter ce chapelet avec autant d'ardeur et de dévotion que tous vrais dévots l'ont jamais récité, et qu'ils ont imploré ou imploré actuellement la faveur de votre protection, disant: Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs maintenant et à l'heure de notre mort.

Au reste, Vierge Sainte, mon intention est d'appliquer le fruit de cette Prière à tous les Membres de la Confraternité de votre saint amour, lesquels par l'oblation du saint Sacrifice de la Messe, ou par le récit de votre Couronne, tâchent de s'acquitter de leurs devoirs, et cela, afin qu'eux et nous soyons préservés de tous les maux de l'âme et du corps, que le Seigneur nous bénisse dans toutes nos actions durant cette vie, et qu'après la mort nous parvenions à la vie éternelle.

Ainsi soit-il.

Il faut ici commencer son chapelet, en disant d'abord, au nom de JESUS et MARIE. Le chapelet fini; vous direz la Prière suivante:

O R A I S O N.

REINE du Ciel et de la Terre, incomparable Mère de mon Dieu, agréez, je vous prie, ce chapelet que je viens de réciter, et qui a été composé en votre honneur. Je l'offre avec tous ceux qui vous seront offerts aujourd'hui dans toute l'étendue de notre Confédération. Ne refusez pas ce petit présent, je vous en conjure, mais écoutez favorablement les prières de vos serviteurs et servantes. Il y a présentement plusieurs milliers de personnes de notre confrérie qui imploré avec humilité votre puissant secours, disant et répétant: *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* Exaucez, s'il vous plaît, divine Marie, ces prières et ces vœux si multipliés de vos humbles clients, et nous obtenez de Dieu, par les mérites de Jesus-Christ, et par les vôtres, la grâce d'être préservés de

tout mal , d'être bénits dans toutes nos
 actions et entreprises durant cette vie,
 et d'être consolés et assistés d'une ma-
 nière spéciale à l'heure de notre mort.
 Ah ! ne permettez point qu'aucun de
 notre confédération termine sa vie par
 une mauvaise mort : mais faites qu'en
 considération du S. Sacrifice de la
 Messe , qui est si souvent offert en
 votre honneur pendant le cours d'une
 année, et de tant de milliers de Chape-
 lets que vous recitent les Associés aux
 jours de vos Fêtes, tous vos clients
 ayent à cœur leur salut éternel; et im-
 petrez-nous à tous une heureuse sortie
 de ce monde, quand il plaira à Dieu
 de nous en retirer.

Je vous recommande aussi, Vierge
 sainte, les ames de tous nos défunts
 Associés, en particulier de ceux qui
 sont décédés cette année; afin qu'en
 vertu de la douloureuse Passion de
 Jesus-Christ, et de votre intercession,
 elles soient délivrées de tous leurs tour-
 mens, et reçues à la vie éternelle. Et
 pour obtenir plus efficacement la fin
 de ma prière, je vais réciter pour elles
 l'Oraison Dominicale, et la Salutation
 Angélique.

Pater noster, Ave Maria.



PROTESTATION D'AMOUR,

*Que l'on doit faire à Notre-Dame
tous les jours de ses Fêtes.*

TRÈS-charitable Vierge et Mère,
 je vous salue, et je me réjouis de
 l'honneur que l'on s'efforce de vous
 rendre aujourd'hui dans tout le mon-
 de chrétien. Je désire de renouveler
 en ce jour de votre Fête, l'obéissance
 filiale que j'ai vouée à votre cher Fils
 et à vous; de même que la ferme cor-
 fiance que j'ai mise en sa bonté et en
 votre protection, et nonobstant mon
 indignité, j'ose unir mon cœur avec le
 vôtre par un nouveau et indissoluble
 lien d'amour. Vous savez, ô Vierge
 sainte, que je ne me suis engagé dans
 votre confrérie, qu'à dessein de vous
 servir fidèlement pendant tout le cours
 de ma vie, et de m'embrâser toujours
 de plus en plus du feu sacré de votre
 divin amour. C'est pour cela qu'en ce
 jour consacré en votre honneur, je re-
 nouvelle le ferme propos que j'ai fait
 de vous servir, et que de rechef je me
 mets humblement sous votre puissante
 protection. Il ne m'est pas possible
 d'exprimer la joie que je ressens d'être
 fait membre de cette noble Confrater-

nité, où tout me porte à espérer avec une humble confiance, que par les grâces qui y sont attachées, j'obtiendrai en ce monde tous les secours dont j'aurai besoin, et la vie éternelle en l'autre.

Oui, quelque grand pécheur que je sois, et quoique par mes infidélités, j'ai mille fois mérité l'enfer, j'ose néanmoins espérer qu'en vue de tant de milliers de Messes, et de ce nombre innombrable de chapelets qui se disent annuellement pour moi, je serai préservé de la mort des impies, et de la damnation éternelle. Je les offre, Vierge sainte, ces Prières et ces Messes, à votre Fils en votre honneur, pour moi en particulier; et je désire d'en retirer autant de fruit, que si moi-même je les disois. Je me recommande vivant et mourant aux mérites de ces prières et de ces sacrifices, avec une ferme confiance que vous ne les méprisez pas. Oui, j'espère que par tous ces suffrages que vous adressent, si fréquemment, pour mon salut, tous les membres de notre Confraternité, parmi lesquels il y a sans doute quantité de saintes âmes, j'obtiendrai la grâce d'une heureuse mort, mort qui me conduira à la vie éternelle.

Ne

Ne souffrez donc point, aimable Mère de mon doux Jesus, que je sois frustré de mes espérances; mais faites que par vos mérites et par l'entremise de notre Confédération, je sois préservé de tout mal en cette vie et en l'autre. Ainsi soit-il.

PRIERE JOURNALIERE

d'un Associé à N.-D. Auxiliatrice.

MA très-fidèle Mère je viens à vous pour ratifier la consécration que je vous ai faite de ma chétive personne en la Confédération de votre st. Amour, et pour vous demander, avec une profonde humilité, la continuation de votre favorable assistance. Divine Marie, étendez sur moi et sur tous mes Confrères le manteau de votre protection, et mettez-nous à couvert des traits de la colère de Dieu, dont nous sommes justement menacés. Et comme la poule protège ses petits sous ses ailes pour les préserver des Oiseaux de proie, de même couvrez-nous sous les ailes de votre tendresse maternelle, afin que le démon n'ait aucune prise sur nous pour nous dévorer: mais surtout prenez ma pau-

C

vre âme en votre sauve-garde spéciale ; car étant souillée de péchés très-énormes , elle a lieu de craindre les peines de l'enfer , si elle n'est puissamment secourue. Aidez-la donc , ô Vierge sainte , afin qu'étant délivrée de ce danger , elle puisse éternellement chanter vos louanges avec les bienheureux dans le Paradis. Ainsi soit-il.



NEUVAINNE OU DÉVOTION

DE NEUF JOURS ,

Qui se doit faire devant un Image de la sainte Vierge , pour infailliblement obtenir l'effet de ses justes demandes.

LA Mère de Dieu a révélé à sainte Gertrude , au Livre 4 de ses Révélations , Chapitre 21 , qu'elle ne refusera jamais rien de tout ce que lui demandera une personne qui fera quelque pratique de dévotion , pour honorer les neuf mois que Jesus - Christ a séjourné dans ses chastes entrailles , et qu'on lui représentera cette joie ineffable avec dévotion. C'est pourquoi si vous avez quelque chose d'important

à lui demander , afin de l'obtenir , pratiquez durant neuf jours consécutifs la dévotion suivante :

Mettez-vous à genoux devant une Image de la Sainte Vierge , dans l'Eglise ou chez vous ; après avoir allumé un Cierge , faites chacun de ces neuf jours cette prière.

O Vierge incomparable ! qui avez été choisie de toute éternité par la ste. Trinité , pour la très-digne Mère de N. Seign. J. - C. , et le porter neuf mois dans vos chastes entrailles ; permettez , ô Reine des Anges et des hommes ! que je vous fasse ressouvenir des joies ineffables que vous reçutes au moment de l'Incarnation , et de toutes celles que vous avez ressenties pendant ces neuf mois ; ô que je souhaite par l'ardeur de mes prières , les renouveler et les accroître s'il était possible ! mais me sentant pressé de plusieurs peines , et me trouvant dans beaucoup de nécessités , souffrez , ô Mère très-charitable ! que je vous demande la faveur de ces consolations maternelles et de cette assistance spéciale que vous avez promise à ceux qui feront mémoire de vos joies avec dévotion. C'est dans cette espé-

rance que je vous supplie de m'obtenir de Jesus-Christ, votre Fils, tel et tel... *Après avoir spécifié vos intentions, dites :*

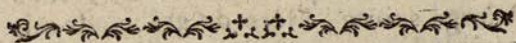
Agréez ô sainte Mère de Dieu ! que pour signe certain de ma confiance en votre bonté, je fasse briller cette lumière comme un symbole de joie devant votre image, en l'honneur de ce naturel et très-ardent amour, dont votre sacré cœur a été embrasé durant ces 9 mois ; et par une profonde vénération pour tous vos ineffables sentimens, je vous offre ces neuf *Ave Maria*.

Prières après les neuf Ave.

JE vous offre, ô très-digne Mère de Dieu, ces neuf *Ave* comme de brillans fleurons de cette couronne de gloire accidentelle qui s'augmentera jusqu'à la consommation des siècles. Faites, s'il vous plaît, ô favorable consolatrice des affligés ! que par ces prières je puisse en quelque façon renouveler ces délices incompréhensibles que vous avez ressenties pendant les neuf mois que le Verbe éternel a séjourné dans vos chastes entrailles ; et par ces joies inconcevables, je vous prie de vouloir tranquilliser, consoler et réjouir mon cœur affligé, en

m'obtenant de votre cher Fils les effets de mes demandes.

A cette intention je vous offre à tous deux le nombre incomparable de Messes, et de Couronnes qui se disent annuellement dans votre société du S. Amour, vous suppliant de vouloir, en considération de ces Messes et Couronnes, exaucer ces prières, et me donner un prompt soulagement dans mes pressantes nécessités et afflictions, et de bons desirs, comme vous avez promis de le faire à votre bien-aimée Sainte Gertrude. Ainsi soit-il.



ACTE DE FILIATION

Par lequel on prend la Sainte Vierge pour Mère.

Afin que cet Acte soit plus efficace, il faut premièrement adresser la prière à Jesus-Christ, en cette sorte :

Mon Seigneur Jesus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Fils unique de Dieu et de la sainte Vierge, je vous adore comme mon souverain créateur, mon Rédempteur, mon premier principe et ma dernière fin ; je vous con-

jure par tout ce que vous avez enduré pour mon salut, et en vue de la part que votre sainte Mère y a prise, de vouloir renouveler en ma faveur ce Testament mystérieux que vous fîtes sur l'arbre de la Croix, lorsque vous donnâtes à Saint-Jean la qualité du Fils de Marie, et de dire encore une fois pour moi à votre aimable Mère : *Femme, voilà votre Fils*; de me donner entièrement à elle sous cette qualité, et de me donner la grâce de lui appartenir absolument comme son Fils, de la manière la plus parfaite qu'il est possible, et de l'avoir éternellement pour Mère. Et, vous Vierge sainte, Mère de grâce, de miséricorde, au nom et pour l'amour de votre adorable Fils, et par le souvenir de tout ce qui se passe sur le Calvaire, agréez, s'il vous plaît, mon offrande et ratifiez dans le Ciel l'Acte par lequel je me consacre à vous sur la terre, pour participer à votre bonheur pendant toute l'éternité.

Ainsi soit-il.

Après cette Prière vous prononcerez dévotement l'Acte de votre Filiation qui suit :

Au nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

TRÈS - Sainte Vierge, Mère de mon Dieu, Mère de Miséricorde, mère toute-puissante, Avocate et unique espérance, après votre adorable Fils; Moi pauvre pécheur et le plus indigne de vos serviteurs, humblement prosterné devant le Trône de la gloire de Dieu et de la vôtre, fortifié du souvenir de ces mystérieuses paroles que Jesus mourant vous adressa du haut de sa Croix, pour vous déclarer Mère des fidèles en la personne de Saint-Jean, disant : *Femme voilà votre Fils*; animé d'un véritable désir de vivre éternellement sous les Loix de votre dépendance, et me confiant en vos ineffables bontés, je vous supplie de vouloir me recevoir au nombre de vos enfans, de me prendre en cette qualité sous votre protection, et de me servir de mère durant cette vie et pendant l'éternité. C'est en présence des adorables personnes de la Très-Sainte Trinité, et à la face de toute la Cour céleste, que je vous choisis aujourd'hui pour ma Mère, et que sous votre bon plaisir, j'ose me déclarer votre fils, et prendre à

mais cette qualité dont je suis indigne ; mais qui m'est plus chère que la vie. Et pour mieux satisfaire au désir que Dieu m'inspire de vous appartenir plus étroitement , et pour me rendre, par votre entremise, plus agréable à la divine majesté, je vous fais, autant qu'il m'est possible, une consécration entière et irrévocable de mon corps, de mon âme, et de toutes les bonnes pensées, paroles et actions de ma vie ; en un mot, de tout ce qui dépend de moi, et je vous en déclare autant que je le puis, la Maîtresse, en vertu de cet acte dont je prétends qu'aucune cause ne puisse jamais être révoquée. Je vous supplie, très-glorieuse Vierge, par cet amour incompréhensible qui est entre Jesus et vous, et par toutes les tendresses que le souvenir de la passion vous donne pour les pauvres pécheurs, de recevoir mon acte ; d'agréer la confiance avec laquelle je me jette entre vos bras, de m'accorder la grâce de votre protection maternelle, tous les jours de ma vie, et particulièrement à l'heure de ma mort ; et de faire qu'en tout et partout la volonté de Dieu et la vôtre s'accomplissent parfaitement en moi. Ainsi soit-il.

Fait ce 5 de novembre 1831

M. COUPIGNY

Après avoir fait cet acte, vous le signerez de votre main, ou on signera en votre nom, et vous vous considérerez toute votre vie comme une personne spécialement consacrée à la sainte Vierge, qui avez l'honneur de l'avoir pour Mère, et d'être du nombre de ses enfans.

Vous célébrerez cette Filiation chaque année, le Vendredi qui précède immédiatement la Semaine-Semaine, lequel est particulièrement destiné à la mémoire des douleurs de la Mère de Dieu ; et si cela se peut, vous communiez ce jour-là, aussi bien que toutes les Fêtes de la sainte Vierge, il serait même bon de renouveler alors votre Acte de filiation.

Souvenez-vous de dire cinq Ave Maria, les jours suivans.

Le 8 Décembre, jour de l'immaculée Conception.

Le 2 Février, jour de la Purification.

Le 25 Mars, jour de l'Annonciation.

Le Vendredi de la Semaine de la Passion, auquel on célèbre la Fête de la Compassion de la Sainte Vierge.



Le 2 Juillet , jour de la Visitation.

Le 15 Août , jour de l'Assomption.

Le 8 Septembre , jour de la Nativité.

Le 21 Novembre , jour de la Présen-
tation.

A la plus grande gloire de Dieu et de
Notre-Dame Auxiliatrice.



P R I È R E

A LA SAINTE VIERGE ,

POUR OBTENIR UNE BONNE MORT.

DOuce Mère de Jesus-Christ, Vier-
ge Marie , dont les entrailles sont
pleines de miséricorde , secourez-moi
indigne Pécheur que je suis , avant que
je sois surpris d'une mort imprévue , de
peur que je ne sorte subitement de ce
monde sans m'être préparé à la mort.
Priez pour moi , Vierge comblée de
bénédictions et de grâces : je vous en
conjure par la passion et la mort si
amère de Jesus - Christ votre Fils.
Faites qu'en détestant véritablement
le péché , en renonçant au démon et
à ses œuvres , ayant le cœur vraiment
contrit , et fait une Confession humble
et sincère , accompli une sérieuse péni-
tence et fait la satisfaction de mes pé-
chés , qu'en respectant Dieu profon-
dément , et aimant mon prochain sans
dégñisement , je me réconcilie avec vo-
tre Fils avant que de sortir de ce mon-

de. Faites-moi sentir les effets de votre miséricorde , bienheureuse Vierge , Mère de mon Dieu , dans cette heure si redoutable , lorsque mon sens et tout mon esprit m'abandonneront , lorsque ma langue , presque morte , ne pourra plus se remuer pour vous invoquer , lorsque mes yeux ne verront plus la lumière , et que mes oreilles ne pourront plus rien entendre.

Souvenez-vous en ce moment , très-sainte Vierge , des prières que je vous offre dès-à-présent , pour le prévenir ; secourez-moi dans une extrémité si pressante , afin que je sois délivré des ministres du démon , et que j'aye place avec les fidèles serviteurs et amis de Jesus-Christ votre Fils : je vous demande la même grâce pour tous mes chers Confrères et Sœurs. Ainsi soit-il.

F I N.



*Permis d'imprimer. A Caen , ce 30
Octobre 1775. REVEL DE BRETTEVILLE.*